



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°620 du Mercredi 13 octobre 2021 - 15^{ème} année - Prix: 250 FCFA

CORONAVIRUS

Pass vaccinal et locaux administratifs

L'avis de la Cour constitutionnelle #3



DANS SA STRATÉGIE de lutte contre la Covid 19, le gouvernement a pris certaines mesures afin de limiter la propagation du virus. C'est ainsi qu'il est interdit d'avoir accès à des bâtiments administratifs si l'on ne détient pas de pass vaccinal ou ne dispose d'un test PCR. Afin de voir la conformité de cette décision avec la constitution, Mme le Premier ministre a saisi la Cour Constitutionnelle sur le projet d'ordonnance relative à la présentation d'une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour accéder aux bâtiments administratifs. La Cour a ainsi donné son avis non sans faire des recommandations.

POLITIQUE

ELECTIONS RÉGIONALES :

Le nombre de conseillers, le ratio de représentativité par région et les disparités #7

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA COVID 19
Après l'ajustements des mesures prises le 10 septembre 2021

Le gouvernement prévient en cas de regain d'augmentation de nouveaux cas #6



FORMATION



Une université fantôme délivre des faux diplômes #6

Lire la lettre du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

LE CARNET

La stratégie a marché

La stratégie de vaccination mise en place par le Gouvernement Victoire Tomégah-Dogbé sous l'égide du Président Faure Gnassingbé montre par les résultats sur le terrain son efficacité. Bien plus la fermeture des lieux de cultes et les bars a beaucoup contribué au regain des chiffres. Ce qui a amené le gouvernement à les rouvrir après un mois d'expérience. Selon un communiqué de Payadowa Boukpepsi, Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, le Gouvernement ajuste certaines des mesures prises en septembre dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus. Il s'agit entre autres de l'ouverture des lieux de culte. Tenant compte de l'évolution des cas de contamination à la Covid-19, le Gouvernement avait mis en application le 10 septembre 2021, certaines mesures dont la fermeture des lieux de culte pour limiter la propagation de la pandémie dans le pays. Pour Payadowa Boukpepsi, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement du territoire, la réouverture des lieux de culte se fera dans le strict respect des mesures barrières. Et ceci en tenant compte de la liste des lieux de culte dont l'ouverture était autorisée avant la mesure de fermeture. Cette réouverture devra tenir de la limitation du nombre de personnes, du port obligatoire de masque, du lavage et désinfection systématique des mains et du respect de la distanciation sociale. Exhortant les Responsables religieux à sensibiliser les populations à la vaccination, M. Boukpepsi, rappelle que les mesures prises le 10 septembre 2021, pourront être reconduites en cas de récurrence des cas de contamination. « Les mesures restrictives prises et communiquées le 10 septembre 2021 seront automatiquement remises en application en cas d'augmentation forte des cas de contamination », a-t-il indiqué. Par ailleurs, le Ministre annonce le déploiement à proximité des lieux de culte, des dispositifs de vaccination, ceci, en entière collaboration avec les responsables religieux.

A signalé que plus de 1,1 million de doses de vaccins contre la Covid-19 ont été déjà administrées au Togo, selon des chiffres officiels. Rapporté au million d'habitants, le Togo est le pays le plus vacciné de la zone UEMOA. En effet, les données compilées par le Financial Time indiquent à peu près 13,6 doses pour 100 habitants. La couverture vaccinale au Togo est la plus élevée de l'espace devant le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin. Le Niger, le Mali et le Burkina Faso ferment la marche de ce classement. Félicitations à Madame le Premier Ministre Victoire Dogbé et à son Gouvernement pour la responsabilité dont ils font preuve dans cette campagne de vaccination malgré les réticences et désidératas des hommes de Dieu.

Un père ne peut pas donner ce qui n'est pas bon à ses enfants. Le Gouvernement a prouvé sa bonne foi dans la protection des Togolais. Bravo au Gouvernement. Quand c'est bon, ayons le courage de le dire.

Bravo aussi à la population togolaise qui adhère massivement à cette campagne vaccinale. Vivement que le cap soit maintenu pour sortir de cette pandémie rapidement et revenir à la normale.

Mise en œuvre du programme système d'informations des polices d'Afrique de l'Ouest Deux décrets pris en conseil des ministres

L'INTÉGRALITÉ DU COMMUNIQUÉ

Le conseil des ministres de ce 12 octobre 2021 présidé par son Excellence, Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, a examiné deux (02) projets de décrets et écouté quatre (04) communications. Au cours du conseil des ministres, les ministres du gouvernement vont examiner plusieurs sujets

« Face aux importants défis sécuritaires nationaux et sous régionaux, un projet de décret relatif à la création du centre d'information de police et du fichier central national des données policières de la République togolaise sera également à l'ordre du jour. Il en est de même des communications, notamment la ratification de la convention-cadre relative à l'éthique du tourisme, l'audit du fichier des boursiers et la situation de la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire qui tient à cœur au gouvernement », annonce le président.

Les travaux qui ont pris fin, ont permis aux ministres, d'adopter deux projets de décret relatifs à la mise en œuvre du programme système d'informations des polices d'Afrique de l'Ouest -SIPAO.

Voici pour vous l'intégralité du communiqué sanctionnant le conseil des ministres

Au titre des projets de décret, Le conseil a examiné et adopté deux projets de décret relatifs à la mise en œuvre du programme système d'informations des polices d'Afrique de l'Ouest (SIPAO). Le premier, porte création, attributions, organisation et fonctionnement du comité national d'orientation du programme SIPAO.

Tenant compte des menaces sécuritaires persistantes et de la nécessité de mutualiser les ressources pour faire échec à la criminalité transnationale, les Etats membres de la CEDEAO ont adopté en 2012 le programme « Système d'Information Policière pour l'Afrique de l'Ouest (SIPAO) ».

Ce projet de décret crée un comité national d'orientation qui supervisera la mise en œuvre du programme.

Son adoption permettra aux services impliqués de mettre en place une coordination efficace pour le bon fonctionnement du programme au niveau national.

Togo : vigilance, les diplômés délivrés par cette université privée sont 'nuls et sans effets'

Le second projet de décret porte création du centre d'informations de police du Togo (CIPT) et du fichier central national des données policières de la République togolaise (FCNDP).

Ce système comprend un Centre d'information de police du Togo (CIPT) et le fichier central national des données policières et viendra s'inscrire dans le cadre de la loi du 30 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel.

Le CIPT assurera la gestion et le traitement du Fichier central des données policières commun aux services de la justice, de la police et de la gendarmerie nationale, des eaux et forêts et des douanes. Ce texte s'inscrit également dans la vision du gouvernement de digitaliser les processus et services publics conformément à l'axe 3 de

la feuille de route gouvernementale.

Au titre des communications, Le conseil a écouté une communication relative à la ratification par le Togo de la convention-cadre relative à l'éthique du tourisme ; présentée par le ministre de la culture et du tourisme.

Le tourisme est un des leviers du développement économique de notre pays. La présente communication vise à proposer la ratification de la convention-cadre relative à l'éthique du tourisme.

Cette convention permettra de renforcer le cadre juridique et de contribuer à l'exploitation professionnalisée du secteur. Elle promet un tourisme responsable, durable et accessible à tous.

Le conseil a ensuite écouté une communication relative à l'évaluation du patrimoine des médias publics en vue de l'opérationnalisation de l'Office de radio et de télévision du Togo (ORTVT) et de la société de Télédiffusion du Togo (TDT) ; présentée par le ministre de la communication et des médias.

S'inscrivant dans le cadre de la modernisation et de l'organisation des médias publics, la présente communication a pour objectifs d'informer le conseil des résultats de l'évaluation des médias audiovisuels publics et de solliciter son autorisation en vue de la poursuite du processus engagé.

Le conseil a ensuite écouté une communication relative à l'audit du fichier des boursiers ; présentée par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le cadre de la revue périodique de la gestion des bourses, le gouvernement a commandité une mission d'audit du fichier des boursiers. Les résultats de cet audit ont permis d'identifier les axes d'amélioration qui feront l'objet de mesures.

Togo : appel à candidatures féminines pour le Programme Wényonu

Le conseil a écouté une dernière communication relative à la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire ; présentée par le ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Pour le compte de l'année scolaire 2020 - 2021, 475 écoles en tout ont bénéficié du programme d'alimentation scolaire permettant à plus de 131 870 élèves de bénéficier d'un repas de qualité nutritionnelle et de quantité suffisante. Ces résultats ont été obtenus grâce à un apport supplémentaire de l'Etat de près de 980 millions de FCFA pour un montant cumulé de 2,1 milliards de FCFA.

Au cours de l'année académique 2021 - 2022, le programme s'étendra à 65 nouvelles écoles avec la poursuite de la création des jardins potagers au sein des établissements. Ainsi, l'extension du programme permettra de couvrir 187.152 élèves soit 62% de l'objec-

tif de 300.000 élèves bénéficiaires, tel que prévu par la feuille de route gouvernementale.

Au titre des divers, Le ministre chargé des droits de l'Homme a rendu compte au conseil de l'achèvement du processus d'évaluation périodique

universel auquel notre pays a été soumis. Un projet de rapport est finalisé à cet effet et sera déposé dans les prochains jours auprès des instances concernées. Fait à Lomé, le 12 octobre 2021

Le Conseil des Ministres

EDUCATION

La rentrée scolaire 2021-2022 plus sociale que jamais au Togo

L'école est utile dans la vie sociale et professionnelle des citoyens. Comme Nelson Mandela, le Togo est certain que l'éducation est l'arme la plus puissante qui peut être utilisée pour changer le monde. Cela se traduit par les dispositions prises par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé pour rendre efficace le système éducatif sur le territoire. Pour la nouvelle année académique, dans un paysage sanitaire moins ordinaire où la nécessité d'un meilleur encadrement est plus grande, le gouvernement a fait les choses au-delà du nécessaire.

Le lundi 27 septembre 2021, environ 3 000 000 d'écoliers et élèves des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ont repris le chemin des classes, contre 2 550 000 l'année précédente.

Une rentrée socialement préparée

Face à la covid-19, les autorités ont élevé le niveau des infrastructures éducatives ; augmenté le nombre du personnel encadreur ; pris d'excellentes mesures pour aider les élèves et les parents, garantir un cadre d'études sûr et de qualité, gage de réussite. Par exemple, près de 350 salles de classe ont été construites et équipées de table-bancs. 343 autres salles ont été réhabilitées.

Incessamment, les décideurs feront accroître ces nombres avec la construction de 94 salles de classe et 209 sanitaires pour compléter les 733 cabines de latrines déjà réalisées. Par ailleurs, les travaux de construction de 30 000 salles de classe, objectif quinquennal bien visible dans la feuille de route gouvernementale, ont commencé.

Une éducation inclusive

Le Togo reconnaît le droit à l'édu-

L.R.

OIPC : Gal Yark Damehane élevé au rang d'Officier International de la Protection civile

Le Général de Brigade Yark Damehane a une nouvelle distinction. Le Ministre togolais de la Sécurité et de la Protection civile est élevé au rang d'Officier International de Protection civile par Mariatou Njoupouo Yap, Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC). Rarement décernée, cette distinction couronne les années d'engagement et de dévouement du Général à la cause de la Protection civile sur le plan national et international.

Nommé en 2012 à la tête du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, le Gal de Brigade Yark Damehane s'est illustré au Togo et en Afrique, comme l'un des acteurs clés de la Protection civile.

Fort de cet engagement, le Gal a été élevé mercredi 28 septembre 2021 à Lomé, au rang d'Officier International de la Protection civile par Mariatou Njoupouo Yap, Secrétaire générale de l'OIPC. La distinction a été décernée au Général lors de la Réunion biennale des Directeurs généraux et Directeurs

de la Protection civile d'Afrique tenue du 22 au 28 septembre 2021 à Lomé.

Cette rencontre de haut niveau de Lomé, qui a porté sur les défis des pays en matière de Protection civile, les stratégies de développement, la création d'une plateforme africaine de réduction des risques de catastrophes, a été sanctionnée par plusieurs résolutions objet de document stratégique.

Intitulé Feuille de route de l'OIPC, ledit document servira de guide d'élaboration des politiques de

PRÉSENTATION D'UNE PREUVE VACCINALE CONTRE LA COVID19 L'Avis de la Cour Constitutionnelle suite à la saisine de Mme le Premier ministre

Dans sa stratégie de lutte contre la Covid 19, le gouvernement a pris certaines mesures afin de limiter la propagation du virus. C'est ainsi qu'il est interdit d'avoir accès à des bâtiments administratifs si l'on ne détient pas de pass vaccinal ou ne dispose d'un test PCR. Afin de voir la conformité de cette décision avec la constitution, Mme le Premier ministre a saisi la Cour Constitutionnelle sur le projet d'ordonnance relative à la présentation d'une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour accéder aux bâtiments administratifs. La Cour a ainsi donné son avis non sans faire des recommandations.

LA COUR CONSTITUTIONNELLE, Saisie par lettre en date du 23 septembre 2021, adressée au Président de la Cour constitutionnelle et enregistrée le 24 septembre 2021 au greffe sous le numéro 004-G par laquelle le Premier ministre demande, conformément aux dispositions des articles 86 et 105 de la Constitution du 14 octobre 1992, l'avis de la Cour constitutionnelle sur le projet d'ordonnance relative à la présentation d'une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour accéder aux bâtiments publics

Vu la Constitution du 14 octobre 1992, notamment en ses articles 11, 14, 84, 86, alinéa 2 et 105 ;

Vu la loi organique n° 2019-023 du 26 décembre 2019 sur la Cour constitutionnelle ;

Vu la loi n° 2009-007 du 15 mai 2009 portant Code de la santé publique de la République togolaise ;

Vu la loi n° 2020-005 du 30 mars 2020 portant habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi ;

Vu la loi n° 2021-016 du 14 septembre 2021 portant prorogation du délai d'habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi ;

Vu la loi n° 2021-017 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire au Togo ;

Vu le décret n° 2020-024/PR du 08 avril 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le Règlement intérieur de la Cour, adopté le 15 janvier 2020 ;

Vu l'ordonnance N° 004/2021/CC-P du 24 septembre 2021 portant désignation de rapporteur ;

Le rapporteur entendu ;

1- Considérant qu'aux termes de l'article 105 de la Constitution, « La Cour constitutionnelle émet des avis sur les ordonnances prises en vertu des articles 69 et 86 de la Constitution » ; que la requête du premier ministre est ainsi recevable ;

2- Considérant qu'en vertu de l'article 86, alinéa 1er de la Constitution, l'Assemblée nationale a adopté la loi d'habilitation, promulguée le 30 mars 2020, qui autorise le gouvernement « à prendre par voie d'ordonnances, dans un délai de six (06) mois, à compter du 16 mars 2020, toute mesure relevant du domaine de la loi pour lutter contre la propagation du coronavirus (COVID-19) et protéger la population des risques de contamination » ; que la loi n° 2021-016 du 14 septembre 2021 proroge le délai

d'habilitation du gouvernement en lui permettant de prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi pour une période de douze (12) mois, à compter du 16 septembre 2021 » pour les mêmes motifs que ci-dessus ; que les mesures envisagées relèvent des tirets 15 et 16 de l'article 84 de la Constitution ;

3- Considérant que le projet d'ordonnance soumis à l'appréciation de la Cour comporte cinq (5) articles disposant respectivement que :

-l'article 1er « L'accès à tout bâtiment administratif est subordonné à la présentation d'une preuve de vaccination contre la COVID-19 ou d'un test PCR COVID-19 négatif datant de moins de soixante-douze (72) heures, dans les préfectures du Golfe et d'Agoue-Nyivé.

L'accès aux bâtiments administratifs est autorisé aux personnes

accueillant du public et relevant de leur secteur, en fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID-19 et lorsque les circonstances locales l'exigent ;

-l'article 4 expose tout contrevenant aux dispositions de l'ordonnance aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur, et l'article 5 traite de la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance ;

4- Considérant que l'article 14 de la Constitution dispose que « L'exercice des droits et libertés garantis par la présente Constitution ne peut être soumis qu'à des restrictions expressément prévues par la loi et nécessaires à la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique, de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui » ; qu'ainsi le gouvernement peut prendre la mesure envisagée pour les pré-



ayant reçu la première dose d'un vaccin à doses multiples et dont le délai de prise de la dose suivante n'est pas expiré » ;

-l'article 2 donne pouvoir au ministre chargé de l'administration territoriale pour étendre par arrêté la mesure prévue pour les préfectures du Golfe et d'Agoue-Nyivé aux autres préfectures en fonction de l'évolution de la pandémie et lorsque les circonstances locales l'exigent ;

-l'article 3 donne le même pouvoir aux ministres sectoriels pour étendre, également par arrêté, la mesure précitée aux structures, institutions et organisations privées et internationales



le projet d'ordonnance porte atteinte au principe d'égalité prévu par l'article 11 de la Constitution, 5- Considérant en effet que l'article 11 de la Constitution de 1992 prévoit que « Tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit ;

L'homme et la femme sont égaux devant la loi ;

Nul ne peut être favorisé ou désavantagé en raison de son origine familiale, ethnique ou régionale, de sa situation économique ou sociale, de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou autres » ; qu'il est de jurisprudence établie que « le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'inté-

concernés sur l'ensemble du territoire national des garanties égales ; qu'en voulant combattre l'expansion de la pandémie de COVID-19, en procédant comme il l'a fait, le gouvernement crée en réalité une discrimination entre les citoyens au regard de l'accès aux services et prestations publics ; qu'il défavorise les citoyens vivant dans les préfectures du Golfe et d'Agoue-Nyivé par rapport à ceux des autres préfectures ;

6- Considérant en outre que l'ordonnance soumise pour avis à la Cour constitutionnelle n'aménage pas, en raison de son objet et du contexte sanitaire, des dérogations explicites visant les personnes se trouvant dans l'impossibilité de présenter une preuve de vaccination ou de test PCR négatif soit en raison de leur jeune âge soit pour des motifs médicaux soit encore pour d'autres motifs résultant de l'urgence ;

En conséquence ;

EST D'AVIS QUE :

Article 1er : La demande d'avis du premier ministre est recevable.

Article 2: L'objet du projet d'ordonnance est conforme à la Constitution.

Article 3: Le projet d'ordonnance est contraire à l'article 11 de la Constitution en tant qu'il ne dispose que pour les préfectures du Golfe et d'Agoue-Nyivé.

Article 4: Dit qu'il doit être tenu compte de la réserve formulée au point 6.

Article 5: Le présent avis sera notifié au Premier ministre et publié au journal officiel de la République togolaise.

Délibéré par la Cour en sa séance du 30 septembre 2021 au cours de laquelle ont siégé Messieurs les Juges : Mipamb NAHM-TCHOUGLI, président par intérim, Koffi Jérôme AMEKOU, Djobo-Babakane COULIBALEY, Palouki MASSINA et Pawélé SOGOYOU.

Suivent les signatures

**POUR EXPEDITION CERTIFIEE
CONFORME**

Lomé, le 30 septembre 2021

Le Greffier en Chef

Maître DJOBO Mousbaou



**du 1^{er} octobre au
15 décembre 2021**

bénéficiez d'un
abattement
allant jusqu'à

40%

de la

valeur en douane

de vos VÉHICULES



25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 15 décembre 2021**



30% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2020**



35% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2019**



40% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est **antérieure au 1^{er} janvier 2019**

POUR UNE FOIS ENCORE La customer service week à Togocom

La Customer Service Week (CSW) est célébrée chaque première semaine du mois d'octobre à travers le monde entier. Comme l'année précédente, TOGOCOM a mis les petits plats dans les grands pour offrir à ses clients une semaine riche en couleurs et en interactions.

Cette année, la CSW a été célébrée du 04 au 08 Octobre dans toutes les agences de TOGOCOM à travers tout le pays et ce, par un programme dédié aux acteurs du service client et à la clientèle qui constitue par es-

Plusieurs clients ont reçu des remerciements honorifiques et des attestations de reconnaissance. Au niveau des agences, les pauses café, des jeux avec enlèvement de gadgets TOGOCOM et des séances de shooting ont été

chargés de clientèle. La Customer Service Week 2021 a favorisé encore une fois le renforcement des liens forts et sincères de TOGOCOM avec ses clients tout en permettant de réfléchir aux nouvelles stratégies à adopter pour l'amélioration de la qualité de service. Paulin Alazard, Directeur Général TOGOCOM : « Au cœur du service



sence notre raison d'être. Le thème retenu mondialement cette année est « THE POWER OF SERVICE » qui signifie littéralement le « POUVOIR DU SERVICE ». Pour marquer la célébration de cette année, la Direction de l'Expérience et Relation Clients (DERC) a ouvert ses portes aux clients. Des journées portes ouvertes durant lesquelles les clients ont eu droit à la visite gui-

au programme. Quant au personnel, le Top Management a profité de l'occasion pour exprimer sa reconnaissance à l'endroit des employés qui interagissent avec les clients au quotidien. L'objectif principal de cette Semaine du Service Client pour TOGOCOM était de remercier et de célébrer l'ensemble de ses clients pour leur fidélité au quotidien.

client se trouvent les hommes et femmes, conseillers d'une part et d'autre part les clients qui sont notre raison d'être et surtout les principaux acteurs du succès de notre stratégie ».

À propos de TOGOCOM

Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, Togocom est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. Togocom pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.



dée du plateau de production, à des échanges avec les conseillers clientèles.

C'était aussi l'occasion pour TOGOCOM de booster la motivation et le travail d'équipe des

(SUITE DE LA PAGE 2)

Protection civile pour chaque pays.

Quelques initiatives du Ministère de la Protection civile Au Togo, la Protection civile est l'une des priorités du Gouvernement et se décline dans l'axe 3 du Programme National de Développement (PND). Ainsi, le Gouvernement par des initiatives et l'adoption des mesures appropriées gère les urgences et travaille à la résilience des populations. Et pour accroître la capacité des acteurs publics et privés en matière de secours et premiers soins, des programmes de formation sont initiés sous le leadership du Ministre de la Sécurité



et de la Protection civile. Objectif, relever le défi « d'un secouriste pour chaque foyer » et sauver des vies humaines par l'appropriation des mesures indispensables.

A cela s'ajoute la multiplication des bassins de rétention d'eau pour mieux lutter contre l'inondation et d'autres initiatives déployées par le Ministère en charge de la Sécurité et de la Protection civile qui font du Général de Brigade Yark Damehane, un acteur majeur de la Protection civile au Togo et en Afrique.

Rappelons qu'outre le Général de Brigade Yark Damehane, la Ministre de l'Action sociale, le Directeur général de l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) et plusieurs autres acteurs de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe ont été distingués pour services rendus.

Courtes contre la montre

Ils ont un nouveau statut

L'Assemblée nationale a adopté ce jeudi 07 octobre 2021 lors de la sixième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2021, le projet de loi organique portant statut des magistrats de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes et celui portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes et des cours régionales des comptes. Ces projets prévoient une évaluation annuelle des magistrats en vue de les inciter à cultiver l'excellence dans l'exercice de leur métier. Ils visent aussi l'extension des attributions de la cour des comptes, l'énonciation et l'affirmation de l'indépendance de celle-ci et son autonomie financière et un système de mandats renouvelables de l'âge de 65 ans pour les magistrats de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes. La séance a été présidée par la Cheffe du parlement Yawa Djigbodi Tségan en présence de Christian Trimua, Ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République et Porte-parole du gouvernement. D'ailleurs, le Ministre Christian Trimua s'est félicité de l'adoption de ces deux projets de loi et remercié les élus du peuple pour le travail acharné ayant abouti à la séance. Il a déclaré qu'« en adoptant ce jour ces deux projets de loi, l'Assemblée nationale apporte une importante contribution à la vision du président de la République S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé en ce qui concerne la bonne gouvernance économique et financière de notre pays. Cette refonte des deux lois, est rendue nécessaire pour l'intégration des innovations importantes que vous avez adoptées par la révision constitutionnelle du 15 mai 2019, l'internalisation des directives du cadre harmonisé des finances publiques dans l'espace UEMOA, ainsi que la prise en compte des normes exigées pour toutes les institutions supérieures de contrôle des finances publiques au plan régional et mondial ». Ces projets de loi ont été votés à l'unanimité des députés présents lors de la séance.

Pas de légalisation

Remède ou drogue ? Le cannabis, même si on lui prête des vertus thérapeutiques, est loin d'être dépénalisé au Togo. Environ une dizaine de pays africains ont fait ce choix. Mais au pays dirigé par Faure Gnassingbé, le débat n'est pas à l'ordre du jour. La preuve, les saisies se multiplient. Et au cours des douze derniers mois, renseigne le site Republicoftogo, près de 5 tonnes de cette substance ont été détruites. En Afrique, 10 pays ont déjà adopté une loi favorable à la culture et à l'usage du cannabis à des fins thérapeutiques. Le Malawi, le Lesotho, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Zambie, le Ghana, Eswatini, et tout dernièrement, le Rwanda, ont adopté des législations autorisant la production du cannabis sous conditions. A noter que la tendance à la légalisation a actuellement le vent en poupe dans le monde avec beaucoup de variantes. Le 3 novembre 2020, en arrière plan du vote qui opposait Joe Biden à Donald Trump, l'Etat de New Jersey a fait voter la légalisation du Marijuana par 67% de ses électeurs. De nombreux pays ont fait récemment le choix de rendre légale la consommation de cannabis récréatif. Le débat n'est pas à l'ordre du jour au Togo. Pour le Comité national anti-drogue (CNAD), hors de question de dépénaliser la consommation de cannabis ou d'autres substances. Les consommateurs, jeunes en général, estiment que la libéralisation serait la bienvenue et constituerait un moyen efficace de lutter contre les trafiquants. Certains pays ont fait ce choix. Les résultats sont encore peu convaincants. Le CNAD est une structure interministérielle qui a pour mission de coordonner la lutte contre le trafic de drogue.

Une usine textile à Adetikopé

Une entreprise de confection textile baptisée 'Togo Clothing Company' va s'installer sur la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA). L'investissement total est évalué à 20 milliards de Fcfa il devrait générer 23 milliards de valeur à l'exportation par an et créer 2000 emplois directs, indique un communiqué publié lundi. Togo Clothing Company (TCC) fera partie du parc textile durable de pointe de la PIA et fournira des services tout au long de la chaîne de valeur, de l'approvisionnement en coton traçable et responsable à une infrastructure logistique de premier ordre en passant par les énergies renouvelables. La construction de l'unité de confection débutera en novembre 2021 et l'exploitation devrait commencer en mai 2022. 'La création de cette usine est l'accomplissement d'une étape importante pour la toute récente Plateforme Industrielle d'Adetikopé. Ce succès s'inscrit dans la vision du président Faure Gnassingbé de positionner le Togo comme une plaque tournante régionale de l'industrie textile', a déclaré Sani Yaya, le ministre de l'Economie et des Finances, cité dans le communiqué. International Trading Company (ITCRmg), initiateur du projet, est un fabricant de textile basé en Inde. Depuis 2001, l'entreprise produit une large gamme de produits tricotés : pulls, pull-overs, cardigans, écharpes, gants et bonnets. ITCRmg fournit des clients internationaux comme Macy's, Van Heusen, Tommy Hilfiger ... Elle dispose de quatre unités de production en Inde.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Bertine ADJAHO | +228 90 36 97 10

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA COVID 19 / APRÈS L'AJUSTEMENTS DES MESURES PRISES LE 10 SEPTEMBRE 2021

Le gouvernement prévient en cas de regain d'augmentation de nouveaux cas

A l'instar des autres pays, le Togo est affecté par la pandémie au coronavirus qui a non seulement un impact considérable sur la situation sanitaire de la population, mais aussi sur la vie économique et sociale du pays. Face à l'inquiétante flambée de cette pandémie observée au mois d'août 2021, après consultation du conseil scientifique et des différents acteurs impliqués dans la gestion covid, des mesures restrictives ont été pour certaines prises et d'autres rappelées, en vue de limiter la propagation de la maladie et le nombre de décès. Ces mesures prenaient effet à partir du 10 septembre 2021. Ayant observé une diminution considérable des cas ces dernières semaines, le gouvernement a pris ce 08 octobre 2021, de nouvelles mesures visant à assouplir les restrictions prises en septembre. Ces assouplissements concernent la réouverture des lieux de culte et des grands bars. Toutefois, la mesure exigeant une preuve de vaccination pour accéder aux bâtiments publics est maintenue.

Situation ayant conduit à la prise des mesures le 10 septembre 2021

Face à l'inquiétante flambée des cas de covid qu'a connu le pays, due au relâchement de la population dans l'observation des mesures barrières édictées par le gouvernement, ce dernier avait tenu une séance de travail avec tous les acteurs impliqués dans la gestion de covid. De cette séance, il en est ressorti des précisions sur les mesures à prendre notamment :

- L'interdiction de toutes les manifestations culturelles, sportives et politiques pour une durée d'un mois à compter du 10 septembre 2021 ;
- L'interdiction de toutes les célébrations de mariages civils, religieux et traditionnels pour une durée d'un mois à compter du 10 septembre 2021 ;
- La fermeture de tous les lieux de culte pour une durée d'un mois à compter du 10 septembre 2021 ;
- L'interdiction de funérailles ;
- La demande d'autorisation au-

- près des préfets pour les cérémonies d'enterrement (15 personnes au maximum) ;
 - La fermeture des grands bars, des discothèques et boîtes de nuit ;
 - L'interdiction des ateliers et des réunions physiques pour une durée d'un mois à compter du 10 septembre 2021.
- Les administrations ont été donc invitées à privilégier les réunions virtuelles, le cas échéant assujettir l'accès à la présentation d'une preuve de vaccination ;
- Présentation d'une preuve de vaccination pour accéder aux bâtiments administratifs.

Assouplissement des mesures en tenant compte de l'évolution de la situation épidémiologique et de l'avis du conseil scientifique.

Dans l'ensemble, ces mesures qui avaient été prises, ont été efficaces. Cela s'est traduit par la diminution considérable des cas de covid sur la période : de 4901 cas au 11 septembre, nous sommes arrivés à 1490 cas au 06 octobre 2021. Le taux de cas positifs sur les dépistages effectués a ainsi ralenti, passant d'une moyenne

de plus de 10 % à une moyenne de 6% tandis que le nombre de cas quotidien est passé de plus de 100 par jour à environ 40 par jour. Le gouvernement tient à adresser ses félicitations et ses remerciements aux populations pour leur forte adhésion à ces mesures et en particulier à la campagne vaccinale qui a connu une accélération salubre.

A ce jour, plus de 1 million de doses ont été administrées sur toute l'étendue du territoire national. Suite à l'avis du conseil scientifique et aux échanges avec les corporations des acteurs, les mesures suivantes ont été prises. Ces mesures sont prises par les ministres concernés suite à des concertations avec les acteurs afin de recueillir leurs propositions et de les associer au maximum.

Réouverture des lieux de cultes, en tenant compte de la liste des lieux de cultes dont l'ouverture était déjà autorisée avant la mesure de fermeture.

Cette réouverture se fera dans le strict respect des mesures barrières (limitation du nombre de personnes ; port systématique de masque, lavage et désinfection systématique des mains ; distanciation physique) et s'accompagnera d'un déploiement de dispositifs mobiles de vaccination à proximité des lieux de cultes. Ces actions se feront en entière collaboration avec les responsables religieux et selon un maillage à définir conjointement.

Le gouvernement invite les responsables religieux à une sensibilisation accrue des populations quant à l'adhésion à la vaccination contre la covid19.

Ouverture des grands bars avec une campagne de sensibilisation

menée par les premiers responsables afin d'inviter les clients à se vacciner.

Des dispositifs de vaccination seront mis en place à proximité de ces lieux.

Cette réouverture se fera dans le strict respect des mesures barrières.

i Présentation d'une preuve de vaccination pour accéder aux bâtiments administratifs.

Quid des autres mesures ?

Ces mesures restent en vigueur et pour leur grande majorité relèvent de rappel de disposition existantes auparavant. Il est donc nécessaire que les populations s'y conforment afin de garantir que nos efforts ne soient pas vains.

Perspectives

Le gouvernement tient à préciser que les mesures restrictives prises et communiquées le 10 septembre 2021 seront automatiquement remises en application si une forte augmentation des cas de contaminations est observée.

Aujourd'hui, et grâce à nos efforts individuels et collectifs, nous sommes à un taux de positivité des tests de moins de 6%. Nous devons tout faire pour maintenir ce taux car si nous devions revenir à un taux plus élevé, les restrictions seraient automatiques. Les acteurs en ont été avisés.

La vaccination poursuit son cours et notre pays affiche un nombre de doses administrées très encourageant (plus de 1 million). Nous devons poursuivre la mobilisation et rester engagés. Nous voulons ensemble un retour à la vie normale et la vaccination est un des moyens pour y parvenir.

A.I.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FILLES : Quand le Togo séduit le monde par son engagement pour la promotion du genre

Ce lundi, 11 octobre est célébrée la Journée Internationale des filles. C'est l'occasion pour les organisations engagées pour la cause des enfants et des femmes, d'attirer les attentions de tous les acteurs. Précisément, sur la scolarisation de la jeune fille et la lutte contre les inégalités et les discriminations dont sont victimes les filles à travers le monde.

C'est depuis 2021, que le 11 octobre a été consacré par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme Journée Internationale des Filles. Ce, grâce au combat de diverses organisations impliquées dont Plan International. Journée Internationale des filles, le Togo dans la fièvre de la célébration

« Génération numérique : technologie et innovation comme accélérateurs de l'autonomisation corporelle des filles ». C'est le thème retenu pour la Journée Internationale des fille 2021. Comme tous les autres pays à travers le monde, le Togo n'est pas resté en marge de la commémoration.

Des campagnes de sensibilisations sont menées à tous les niveaux. Des autorités étatiques aux leaders d'opinions en passant par la société civile aux ONG et associations, chaque acteur joue sa partition. Spécialement pour cette édition 2021, le Togo brillera dans le concert des Nations.

Le petit pays d'Afrique de l'Ouest accueille le « Sommet Mondial des Filles ». Quatrième du genre, c'est la première fois que cet événement pose ses valises sur le continent africain. Cette rencontre se tient les 21 et 22 octobre prochain à Lomé, capitale togolaise. Il y'a de quoi préciser que le choix du Togo pour abriter ce rendez-vous d'envergure n'est pas anodin. Les promoteurs ont été séduits par les efforts du Togo en matière de promotion du genre et surtout son engagement pour leadership féminin.

Journée Internationale des filles : le Togo, un bon exemple ?

En effet, le « Sommet Mondial des Filles » se tient en marge de la Journée Internationale des filles. Cette activité est pilotée par Plan International Togo, sous le haut patronage du président de la république togolaise, Faure Gnassingbé.

Plan International ne cesse de se mobiliser afin d'offrir à toutes les filles le droit de devenir des femmes libres demain grâce à l'éducation. Puisque selon l'organisation, « les droits des femmes adultes commencent par les droits des filles enfants ».

Pour exemple, le Togo a rendu gratuits les frais de scolarité au primaire depuis plusieurs années. Et cette année, cette mesure s'est étendue à tous les niveaux de l'enseignement secondaire, y compris les frais des examens. Une politique qui vise à encourager la scolarisation des enfants notamment dans les milieux reculés.

Sur le plan professionnel, le pays s'illustre ces dernières années notamment dans la sous-région et au plan mondial pour son engagement pour le leadership féminin. Plusieurs postes de responsabilités sont occupés par les femmes, sans compter des mécanismes mis en place pour soutenir l'entrepreneuriat féminin.

Par ailleurs, il est prévu plusieurs activités dont des ateliers, des tables rondes, des conférences et des formations. Les inscriptions sont ouvertes et se poursuivent.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Une université fantôme délivre des faux diplômes

Lire la lettre du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Au Togo, il existe une université qui œuvre en toute illégalité. Dans l'une de ses récentes réactions, le ministre de l'enseignement supérieur a rompu le silence et a invité les Togolais à plus de vigilance.

Dans la note officielle du ministre Ihou Wateba, il informe que les diplômes délivrés par l'université privée en question sont nuls et sans effets.

Tout est parti d'un courrier adressé par un organisme du nom de World Education Services au ministre. Ce dernier dans sa quête, voulait se rassurer de l'existence légale au Togo d'une université privée dite « University of Accountancy and Management Studies ».

La réponse du ministre Ihou Wateba a été claire et sans détour. « En réponse, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'existe, au Togo, aucun établissement d'enseignement supérieur du nom de 'University of Accountancy and management studies' », a-t-il indiqué.

« Par conséquent, les diplômes délivrés par cet établissement sont nuls et sans effets », a-t-il ajouté.

VOICI LA LETTRE DU MINISTRE IHOU

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

N° 1839 /MESR/SG/DES/2021

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 06 OCT 2021

LE MINISTRE

à

World Education Services,
Email : inforeq@wes.org
Canada

Mesdames, messieurs,

J'accuse bonne réception de votre courriel du 7 septembre 2021 par lequel vous demandiez des informations sur l'institution dénommée « University of Accountancy and Management studies ».

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'existe, au Togo, aucun établissement d'enseignement supérieur du nom de « University of Accountancy and Management studies ». Par conséquent, les diplômes délivrés par cet établissement sont nuls et sans effets.

Tout en vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, mesdames, messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.



Prof. Mfiesé N. Ihou WATEBA
LE MINISTRE

ELECTIONS RÉGIONALES : Le nombre de conseillers, le ratio de représentativité par région et les disparités

Les élections régionales devraient se tenir au premier trimestre de l'année prochaine. Dans cette perspective, le gouvernement et l'Assemblée nationale pavent la voie à travers l'adoption des textes réglementaires. Le 1er octobre dernier, une loi portant code électoral et une autre consacrée à la loi sur la décentralisation ont été adoptées par les députés.



Selon les dispositions, ce sont au total cent soixante-dix-neuf (179) conseillers régionaux qui seront élus au cours de ce scrutin qui en sera à sa première au Togo. Mais quelle est la répartition par région ?

La région Maritime devrait élire quarante-neuf (49) conseillers, tandis que les Plateaux en auront quarante-trois (43), la Centrale vingt-cinq (25), la Kara trente et un (31) et les Savanes idem (31). En termes de représentativité, cela donne un ratio d'un (01) conseiller pour soixante-neuf mille six cent dix-sept (60 617) habitants pour la région Maritime comptant trois millions quatre cent onze mille deux cent trente-huit (3 411 238) âmes.

Dans les Plateaux, avec une population d'un million sept cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix (1 714 790) personnes, ce seront trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit (39 878) habitants pour un (01) conseiller.

Pour la région Centrale, qui compte sept cent soixante-douze mille huit cent treize (772 813) âmes, ce sont trente mille neuf cent douze (30 912) habitants qui éliront un (01) conseiller.

La Kara, pour neuf cent soixante-trois mille deux cent vingt-deux (963 222) habitants en tout, aura un ratio de représentativité d'un (01) conseiller pour trente et un

mille soixante-onze (31 071) personnes.

Dans les Savanes où on a un million vingt-deux mille huit cent quarante-quatre (1 022 844) âmes, trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (32 994) habitants suffiront à élire un (01) conseiller régional.

Les disparités s'expriment également dans ce rapport : la région Maritime et les Plateaux qui concentrent cinq millions cent vingt-six mille vingt-huit (5 126 028) habitants, soit les 2/3 de la population totale du Togo, auront seulement cinq (05) conseillers de plus que la Centrale, la Kara et les Savanes qui représentent seulement deux millions sept cent cinquante-huit mille huit cent soixante-dix-neuf (2 758 879) âmes, soit le tiers de la population et la moitié de celle des deux premières régions susmentionnées. Cette répartition enrage à l'Alliance nationale pour le changement (ANC) qui, dans un communiqué daté du vendredi 8 octobre dernier, fustige cette discrimination et rappelle que c'est le même esprit d'iniquité caractérisant le découpage pour la répartition des sièges de députés qui guide celle des sièges de conseillers pour les régionales à venir.

T.B.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE AU TOGO FAWE TOGO valide son plan stratégique quinquennal

Un atelier de validation du plan stratégique et le manuel de procédures administratives et financières de FAWE-TOGO s'est déroulé du 07 au 08 Octobre 2021 dans la salle de réunion de FAWE-TOGO à Lomé. Objectif, partager le contenu du plan stratégique et du manuel de procédures administratives et financières de FAWE-TOGO à ces différents acteurs (Membres, personnel, groupes cibles) et recueillir les recommandations pour d'éventuels réajustements et des recommandations pour la mise en œuvre

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du projet : « Renforcement de la société civile pour la lutte contre les violences de genre au Togo », financé par Plan International et l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) et mis en œuvre par les organisations de la société civile (OSC) notamment FAWE-TOGO Bureau de coordination des Plateaux dans les préfectures de l'Est Mono et Moyen Mono dans la Région des Plateaux, l'ONG Défis et Développement (2D) dans la préfecture de Blitta, CREUSET Togo dans les préfectures de Sotouboua et Mò, PAFED dans les préfectures de Tchaoudjo et Tchamba et les faitières RJCE et CNT-EPT pour les activités de communication d'envergure nationale sous la coordi-

nation de Plan International Togo, les OSC ont été soutenu pour la réalisation de leur auto évaluation respective assorti de plan de renforcement institutionnel. Ces plans de renforcement portent principalement sur des domaines liés à la conformité (par exemple, les aspects programmatiques, administratifs, et financiers. Au terme de l'atelier de validation des rapports et plans de renforcement de capacités en Juin 2020, les OSC partenaires ont procédé à une priorisation des actions d'appui ressorties dans leurs besoins de renforcement institutionnel, organisationnel et technique. En vue de la mise en œuvre de ces plans de renforcement, suite au financement de Plan International Togo à travers l'Agence Suédoise pour Développement Internatio-

nal (ASDI), les 6 OSC partenaires ont obtenu de Plan International l'accord de confier l'élaboration des différents documents stratégiques au Cabinet d'Ingénierie pour le Développement Inclusif et Durable (CIDID) qui a conduit l'autodiagnostic/auto-évaluation avec satisfaction.

C'est ainsi que ce cabinet a été sollicité pour conduire le processus d'élaboration de 06 Manuels de procédures Administratives, Financières et Comptables et 06 plans stratégiques pour les 06 OSC.

Au niveau de FAWE-TOGO, plusieurs séances de travail entre le cabinet et les membres et le personnel, un échantillon des groupes cibles et des partenaires de la structure ont permis d'élaborer le plan stratégique et le manuel de gestion administrative et financière de ladite organisation. C'est donc au bout de cet exercice, qu'il a été organisé cet atelier de validation des deux documents d'orientation stratégique afin de partager leur contenu et recueillir d'éventuelles observations pour la finalisation et la mise en œuvre de ces documents.

Tata Sylvie

COVID-19: Le SYNATERTO s'engage dans la lutte contre la pandémie aux côtés de la SNB

Dans le cadre de la lutte contre le corona virus, une grande campagne de vaccination contre la covid-19 a été organisée par le synaterto en collaboration avec la SNB samedi 9 octobre 2021.

Quelques jours après celle faite avec la Brasserie BB Lomé S.A, le syndicat national des tenanciers de bars et restaurants du Togo (SYNATERTO) lance une deuxième campagne spéciale de vaccination contre le COVID-19, à l'endroit du personnel des Bars et restaurants de Lomé. Pour la première séance, c'est le Bar TIROMA, sis à Adétikopé à côté de l'école primaire publique qui a servi de cadre à cette séance de vaccination publique. Personnel de Bar, restaurateur et autres ont reçu, ce samedi 9 octobre leurs premières doses de vaccins.

L'objectif de cette opération est selon les organisateurs, "atteindre rapidement l'immunité collective

permettant la reprise des activités socio-économiques sur toute l'étendue du territoire."

Pour le propriétaire le commissaire aux comptes de la synaterto, il n'a pas forcé la main de ses employés ; " Je leur ai prévenu la veille qu'ils recevront leur dose de vaccin et ils se sont massivement mobilisés pour se le faire administrés ", a déclaré Jules Amédzoasou.

Pour sa part, la Société nouvelle de boissons (SNB), "reconnait que les Bars et restaurants figurent parmi les domaines les plus affectés par la pandémie et les différentes mesures instaurées par l'Etat togolais. Et c'est donc dans une dynamique de responsabilité

citoyenne que nous avons vis à vis de notre communauté en tant qu'entreprise, la SNB a jugé bien d'accompagner les efforts du gouvernement et aussi de soutenir le SYNATERTO dans une logique de protection de leur personnel et celle des consommateurs ". La campagne est ouverte à toute la population, principalement les personnels de plusieurs Bars et restaurants et hôtels ", a indiqué Didier Nagbe Directeur Marketing de la SNB.

Par ailleurs, la SNB et le SYNATERTO comptent étendre l'opération à d'autres quartiers de la capitale et à l'intérieur du pays.

Employés et propriétaires du Bar se sont joints à l'organisation et invitent " tous ceux qui ne se sont pas encore fait leur vaccination à le faire afin de se protéger et protéger leurs proches et entourage ».

JOURNÉE DE L'HABITAT : Sécuriser les contrats d'approvisionnement en gaz naturel afin de limiter la production électrique

Donner la priorité à la solidarité en cas de rupture de l'approvisionnement en gaz au Togo, c'est ce qu'a indiqué le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière, Me Koffi Tsolenyanu le lundi 4 octobre.

Ceci lors de la 36ème Journée mondiale de l'habitat placée sous le thème : « Accélérer l'action urbaine pour un monde sans carbone ».

Le Togo selon le ministre mise sur le développement des énergies alternatives (Kits solaires, mini centrales solaires) avec une forte implication des acteurs du secteur privé. Et pour lui, il est d'une nécessité de sécuriser les contrats d'approvisionnement en

gaz naturel afin de limiter la production d'électricité à partir du fioul lourd.

« La première centrale photovoltaïque qui vient d'être inaugurée à Blitta, le 22 juin 2021 avec une capacité de 50 méga watt, permet d'alimenter en électricité 158 333 ménages. D'autres centrales sont envisagées à Salimdè dans la préfecture de Tchaoudjo et à Awandjélo dans la Kozah », a-t-il affirmé.

Instituée par la communauté internationale à travers l'ONU-Habitat, la Journée mondiale de l'habitat offre l'occasion aux pays du monde entier de réfléchir et d'échanger sur les conditions de l'établissement humain et du logement.

Le thème de cette édition interpelle le monde entier sur la façon dont les villes sont planifiées, construites et gérées. Il convie tout le monde entier à adapter les pratiques et les techniques de construction des logements décents, aux actions de lutte contre le réchauffement climatique.



Il faut noter que dans le but de lutter contre les réchauffements climatiques et dans la perspective de la COP 21 qui se tiendra en novembre 2021 à Glasgow, l'ONU-Habitat invite les villes à se joindre

à la campagne mondiale « zéro carbone », en vue de parvenir aux objectifs en matière de logements décents.

LE F1 MAX 4G À CE PRIX ! J'ACHÈTE PIAAAM...



PROMO



DOUBLE
SIM



ROM 8GB + RAM 1GB
LECTEUR MICRO SD
JUSQU'À 32 GB



8MPX CAMERA
DORSALE+ 2MPX
CAMERA FRONTALE



BATTERIE
AMOVIBLE
4000MAH



4G WIFI
HOTSPOT WIFI
BT A-GPS



LECTEUR
D'EMPREINTE
DIGITALE

~~38 400 FCFA~~
15 900 FCFA

Disponible en Agence dans la limite des stocks disponibles
Offre valable jusqu'au 31 octobre 2021

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg


